

Il convient enfin de préciser que les observations du public peuvent également être formulées par courrier remis au Commissaire Enquêteur lors de l'une des permanences ou adressées à la Mairie de Villeneuve-Minervois avec inscrit sur l'enveloppe la mention « pour le Commissaire Enquêteur – enquête publique – classement d'office voies et réseaux lotissement le Clot des Condamines ». Ces courriers devront être impérativement reçus à l'adresse précitée avant la date de clôture de l'enquête publique fixée au vendredi 23 novembre 2018 à 18h.

ARTICLE 4

Monsieur Claude CRIADO est désigné pour exercer les fonctions de Commissaire Enquêteur. Il recevra en personne les observations du public dans les locaux de la Mairie de Villeneuve-Minervois aux dates et horaires suivants :

- Le vendredi 23 novembre de 15h à 18h

A l'expiration du délai d'enquête, c'est-à-dire le vendredi 23 novembre 2018 à 18 heures, le registre d'enquête publique sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra à Monsieur le Maire le dossier et le registre d'enquête accompagnés de ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables en Mairie et publiés sur le site internet de la Commune de Villeneuve-Minervois.

ARTICLE 5

Le Conseil Municipal se prononcera à l'issue de la réception du rapport et des conclusions motivés du Commissaire Enquêteur sur la finalisation de la procédure de transfert et le classement au vu desdites conclusions et des observations formulées par le public.

La délibération du Conseil Municipal, si elle passait outre les conclusions défavorables du Commissaire Enquêteur, devra être motivée spécialement.

ARTICLE 6

Monsieur le Maire de Villeneuve-Minervois est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Commissaire Enquêteur.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

A Villeneuve-Minervois, le 23 octobre 2018

Le Maire

